

PLAN DE COURS

FOR-2015 : Problématique forestière du Québec

NRC 14906 | Hiver 2019

Préalables : FOR 2017* OU ECN 1000* OU ECN 2901*

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 2-2-5

Crédit(s) : 3

Introduction à l'analyse de politique et au processus décisionnel dans l'administration publique. Description et étude du milieu forestier québécois. Développement de la problématique forestière du Québec selon des axes économique, social, culturel et environnemental. Insertion de la foresterie québécoise dans une perspective mondiale. Exploration du caractère multidimensionnel de la forêt. Compréhension des fondements éthiques de la pratique forestière au Québec.

Plage horaire

Cours en classe			
mardi	10h30 à 12h20	ABP-0160	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019
mercredi	10h30 à 12h20	ABP-0160	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=101702>

Coordonnées et disponibilités

Gérard Szaraz
Enseignant
szaraz.g@videotron.ca

Denis Blouin
Auxiliaire d'enseignement
2109, pavillon ABP
denis.blouin.4@ulaval.ca
Tél. : 418-656-2131 poste 6953

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Contenu	4
Objectifs spécifiques	4
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Examen maison #1	5
Examen maison #2	6
Travail d'équipe. Rapport écrit.	6
Travail participation	6
Barème de conversion	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	7
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	7
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	7
Absence aux examens	7
Matériel didactique	8
Matériel obligatoire	8
Matériel complémentaire	8
Bibliographie	8
Bibliographie	8

Description du cours

Objectifs généraux


Comprendre que le discours technique est une construction de l'esprit. Définir l'expert forestier, tant l'ingénieur du bois que l'ingénieur forestier, en distinguant l'aspect scientifique, qui concerne le « comment », de celui des valeurs propres au citoyen qui se préoccupe du « pourquoi ». Appliquer la distinction expert – citoyen à la compréhension de grands enjeux forestiers composant la problématique forestière du Québec. Se faire une idée éclairée sur ces questions en conjuguant faisabilité technique et acceptabilité sociale dans le contexte d'éléments de problématiques spécifiques au monde forestier québécois. Développer une compréhension politique de ces enjeux en vue de concevoir des solutions suscitant l'adhésion d'une majorité d'acteurs.

Approche pédagogique

- Cours magistraux
- Conférences par invités
- Débats
- Ateliers
- Lectures
- Rédaction

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Contenu

À l'aide de repères socioéconomiques et historiques, l'étudiant se livrera à une reconnaissance du monde forestier québécois et de ses défis. Il abordera le problème de l'aménagement du territoire forestier dans un contexte où l'acceptabilité sociale et la performance économique jouent un rôle déterminant. Il examinera de manière spécifique des enjeux comme la mise en œuvre du régime forestier de 2010, les produits forestiers à valeur ajoutée, la foresterie autochtone, la valorisation de la main d'œuvre, la mondialisation commerciale et les changements climatiques. En termes conceptuels, l'étudiant s'appropriera quelques notions d'analyse de politique afin d'établir une adéquation entre la demande sociale et les capacités des forêts.

Voir la section Contenu et activités pour le contenu plus détaillé, les présentations et lectures.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, l'étudiant devra être capable de :

- Produire une vision synthétique et critique de l'activité forestière au Québec tant au plan de l'aménagement territorial que de la structure industrielle;

- Intégrer l'activité forestière à des préoccupations socio-économiques plus larges;
- Développer ses intérêts spécifiques en foresterie à l'intérieur d'une vision globale;
- Formuler des opinions éclairées par la rigueur scientifique;
- Contribuer à des débats publics sur des enjeux relevant de son champ de compétence;
- Rédiger des textes affichant une rigueur professionnelle et permettant l'expression d'un jugement critique au sujet de problématiques relatives au secteur forestier québécois.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Présentation et enjeux	15 janv. 2019
Histoire forestière et des politiques forestières	16 janv. 2019
Repères forêt publique	22 janv. 2019
Repères forêt privée	23 janv. 2019
À établir et confirmer pour les prochaines semaines : Production et approvisionnement en bois ; Problèmes, politiques et prise de décision ; De l'acteur au système ; Participation ; Acceptation sociale ; Gestion intégrée ; Certification ; Foresterie communautaire ; Premières Nations ; Main d'oeuvre ; Industrie et marché ; Développement durable ; Changements climatiques ; Enjeux planétaires ; Synthèse et prospective.	
Problèmes, politiques, prise de décision	29 janv. 2019
De l'acteur au système	30 janv. 2019
Semaine de lecture	
À venir 2 et suite	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen maison #1	À déterminer	Individuel	25 %
Examen maison #2	À déterminer	Individuel	20 %
Travail d'équipe. Rapport écrit.	À déterminer	En équipe	45 %
Travail participation	À déterminer	En équipe	10 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen maison #1

Date : À déterminer
 Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
2159D ABP
Matériel autorisé : Tout, mais en particulier les références suggérées dans les modules vus jusqu'à présent. Soyez créatifs!

Examen maison #2

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : Individuel
Pondération : 20 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Voir la directive!
Directives de l'évaluation : Voir le fichier ci-joint.

Travail d'équipe. Rapport écrit.

Date de remise : À déterminer
Contribution au travail d'équipe : À déterminer
Mode de travail : En équipe
Pondération : 45 %
Répartition de la correction et critères : 90 % Corrigé par l'enseignant
10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Contribution à l'effort d'équipe de chacun des autres coéquipiers	10

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Travail participation

Date de remise : À déterminer
Évaluation par les pairs : À déterminer
Mode de travail : En équipe
Pondération : 10 %
Répartition de la correction : 75 % Corrigé par l'enseignant
25 % Évaluation par les pairs

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49

B-	74,5	77,49	E	0	54,49
----	------	-------	---	---	-------

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.

- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Voir bibliographie

Matériel complémentaire

Des documents et des articles seront proposés à chaque module afin de compléter le contenu vu en classe. Des vidéos vous seront aussi proposés.

Bibliographie

Bibliographie

Ressources et industries forestières : Portrait statistique (Édition 2017) Ministère des forêts, de la faune et des parcs du Québec. Document électronique en format PDF accessible à l'hyperlien suivant :

<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-statistique-2017.pdf>

Chiffres clés du secteur forestier québécois 2017, 7 pages :

<https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/chiffres-cles.pdf>

Stratégie d'aménagement durable des forêts. Ministère des forêts, de la faune et des parcs, 54 p. Accessible à l'hyperlien suivant :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/strategie-amenagement-durable-forets.pdf>

État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable. Bilan 2008 – 2013. Bureau du forestier en chef, 382 p. Le document est accessible à l'hyperliens suivants :

http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/11/bilan_complet.pdf

L'état des forêts au Canada 2018, Rapport annuel ; Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Document publié en novembre 2018, 76 p. :

<http://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/39337.pdf>

Rapport, Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. 14 décembre 2004, 261 pages plus annexes. Disponible à l'adresse suivante:

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/rapport-coulombe.pdf>